

Les bonnes pratiques pour l'utilisation d'un broyeur électrique à végétaux

Les conditions de sécurité

L'emprunteur s'engage à suivre les consignes dispensées lors du retrait du matériel. Il est également invité à lire la notice d'utilisation fournie avec le broyeur, à la respecter et à porter les équipements de protection requis pour l'utilisation de ce type de matériel.

Le port des accessoires de sécurité par l'emprunteur est **fortement conseillé** lorsque le broyeur fonctionne : gants de protection, lunettes de sécurité, protection antibruit et chaussures et pantalons adéquats sont également conseillés. Ces équipements ne sont pas fournis lors de la mise à disposition du broyeur :

Les gants : Échardes, piqures, coupures, la liste est longue des dangers auxquels vos mains sont exposés .Les gants de protection sont indispensables et peu chers.

Les lunettes de protection : Vous auriez tort de négliger cette protection. Optez pour les modèles larges qui vous permettront éventuellement de les porter au dessus de vos lunettes de vue et éviteront la buée.

Le casque antibruit : casque antibruit, bouchons d'oreilles,... sont à utiliser. Vérifiez leurs caractéristiques avant utilisation.

Chaussures et pantalons : Pour toute activité en extérieur, prévoir de protéger les membres inférieurs

Quelques règles à respecter

Les bonnes pratiques de l'usage d'un broyeur à végétaux ne sont pas nombreuses et relèvent du bon sens.

Uniquement des déchets verts de bonnes dimensions : n'introduisez pas de végétaux dont la section est supérieure aux préconisations du fabricant, telle qu'indiquée sur la notice d'utilisation fournie, et n'introduisez pas de matières non végétales (pierres, métaux,..)

Utiliser le broyeur uniquement dans un environnement sec, et jamais **sous la pluie**.

Stabilité : Assurez-vous que le broyeur soit stable, qu'il repose sur une surface la plus plane et stable possible afin de ne pas basculer lorsque vous allez pousser les branches à l'intérieur.

Pas d'enfants ou d'animaux : Pour la sécurité des enfants et des animaux, empêchez-les de s'approcher de l'appareil lorsqu'il est en fonctionnement. Vous devez travailler au calme sans avoir à les surveiller.

Pas de matières inflammables : pas d'essence ou toute autre matière inflammable à proximité.

Cordon d'alimentation en bon état et déplié : lors de l'utilisation d'une rallonge électrique vérifiez qu'elle soit en bon état, et qu'elle ne traîne pas dans l'eau. Quelle que soit sa longueur, **il est important de la dérouler complètement**, même si vous n'en avez besoin que d'une partie. Si le câble est enroulé, il va chauffer et ne débiter en sortie qu'une partie de la puissance totale.

Bruit : Le broyeur est un appareil pouvant générer des nuisances sonores. Respectez la réglementation en vigueur et ne gênez pas le voisinage

Débranchez avant toute manipulation : il faut débrancher le broyeur avant toute intervention manuelle. Il n'est pas sécurisant de le mettre seulement en position d'arrêt par l'intermédiaire de l'interrupteur.

Le nettoyage : Après avoir débranché le broyeur,

- Laissez bien refroidir le moteur et assurez-vous que toutes les pièces sont bien à l'arrêt avant de toucher l'appareil ;
- Puis nettoyez l'appareil : les parties extérieures, la grille du moteur avec une brosse douce sans eau (pas de jet d'eau) ni produits nettoyants. Soignez tout particulièrement le nettoyage des ouïes de ventilation ;
- Ôtez bien tous les déchets verts restés bloqués dans le mécanisme.

Pourquoi broyer les tailles d'arbres et d'arbustes ?

Pour utiliser une ressource déjà présente chez soi, gratuite et de qualité: les tailles sont une source de matière végétale pour le jardin. Une fois broyées, le produit obtenu, appelé broyat, peut être réutilisé dans votre jardin en paillis, en amendement végétal ou en matière carbonée pour le composteur.

Pour limiter les apports et les déplacements en déchèterie : le broyage effectué dans votre jardin permet de réduire 6 à 12 fois le volume de déchets de tailles de haies (branches/branchages).

Peut-on broyer tous les déchets verts?

En principe oui, mais la qualité du broyat varie selon le type de végétaux broyés.

L'essence du bois : une trop grande quantité de bois résineux, de certains feuillus riches en tanin (chêne, châtaignier) ou à feuillage persistant épais (laurier palme) peut être plus lente à se décomposer.

Diamètre des branches: plus les branches sont grosses et plus il y a de bois dur qui se dégradera plus lentement.

Comment utiliser le broyat ?

En paillage : Les végétaux broyés sont épanchés sur le sol pour conserver l'humidité du sol et limiter les plantes indésirables : leur décomposition lente améliore également le sol.

En BRF (Bois Raméal Fragmenté) : Cette technique naturelle consiste à incorporer dans les couches superficielles du sol (3 à 10 cm) de petits branchages (inférieurs à 7 cm de diamètre encore verts. Ces branchages fraîchement coupés et broyés sont une excellente réserve de sève riche en éléments nutritifs, favorable à la vie microbienne et à l'amélioration de la qualité des sols. Le broyage se fait sur la période de novembre à février. La formation d'humus (comme en forêt) est alors accélérée.

En apports carbonés pour le compost : Les branchages riches en carbone permettent d'équilibrer le compost qui est souvent riche en matières humides et azotées (déchets de cuisine, pelouse).

Attention aux thuyas et autres conifères: Le broyat de thuyas et autres conifères possède une action herbicide forte et durable. Il peut être plus compliqué à broyer et son broyat ne peut pas être utilisé en trop grande quantité en paillage ou dans le compost !